



Compte rendu de réunion

Comité Directeur

22 juillet 2020 (visio-conférence)

La visio-conférence a commencé à 17 h 30

Présents :

Didier Rami, Lionel Allasio, Annick Bellet, Xavier Berthelot, Thierry Broucke, Vincent Denhez, Frédéric Desplats, Thérèse Droui, Alain Dupin, Gisèle Gallet, Christine Marleaux, Michel Pascal, Pierre Peruzzetto ;

Excusés : Bernard Barascud, Pierre Bérail, André Cabrera, Pascal Champion, Maurice Dejean, Lan Despeyroux, Anne Fourmaud, Chantal Lassus, Lionel Leloir, Philippe Michelutti, Jackie Racinais, Michel Terpand, Jean Winterstan ; Michel Henner (Médecin).,

Ordre du jour :

- Sanction d'un entraîneur-arbitre
- Pôles
- Assemblée Générale
- Calendrier
- Actions Jeunes : ETAF, pré-ETAF, CD ; run-archery scolaire
- Formations
- Groupement d'Employeurs du Gers
- Commission sportive

SANCTION A L'ENCONTRE D'UN ENTRAINEUR-ARBITRE

Rappel : une archère s'était présentée à une compétition dans une tenue jugée indécente par les arbitres ; priée d'avoir une tenue plus correcte, elle s'était exécutée pour tirer, mais au moment des résultats était montée sur le podium en reprenant cette tenue et avec des pauses suggestives. Ce fait a été signalé à la FFTA, de même que l'attitude d'un entraîneur de son club, qui l'avait soutenue contre les arbitres en service, alors que lui-même est arbitre.

La FFTA a renvoyé au Comité Régional la décision de statuer sur l'attitude de l'entraîneur-arbitre. En l'absence d'une Commission de Discipline formée hors élus, le Comité Directeur décide de le suspendre de la responsabilité de tout concours pour la saison 2020-2021 (licence 2021). Il arbitrera seulement en adjoint pendant ce temps. Le Président de la Commission des arbitres Michel TERPAND et le Président du CRTAO Didier RAMI lui signifieront la sanction, en lui rappelant que même lorsqu'il n'est pas en service, un arbitre doit donner l'exemple et a un devoir de réserve.

JEUNES EN POLES ET INSEP

Toutes les conventions sont prêtes et partiront lundi ; elles concernent 2 archers à l'INSEP, 1 en Pôle Relève à Bordeaux, 6 en pôles Espoirs : 3 à Boulouris et 3 à Compiègne. Il y a eu 1 désistement.

Les conventions devront être retournées signées au plus tard pour le 30 septembre afin de permettre le règlement. Les instances comptables des Pôles enverront directement au CRTAO la facture du montant de la part prise en charge, ce qui permettra de justifier la subvention aidant à cette dépense. Le budget total prévu était de 16 000 €, dont 1/3 sur 2020 et 2/3 sur 2021.

ASSEMBLEE GENERALE

Il y a des problèmes pour trouver une salle suffisamment spacieuse. Les Mairies contactées sont frileuses en raison de la crise sanitaire et ne veulent pas s'engager. Des mails ont été envoyés à Narbonne et à Carcassonne mais n'ont pas eu de réponse. Frédéric DESPLATS propose Le Crès, qui est hélas plus excentré. Pierre PERUZZETTO propose de se renseigner sur la salle de Lavalette (qui pourrait être sans chauffage).

L'assemblée se fera sur ½ journée, à partir de 13 h ou 13 h 30 et se finira...tard (élections et dépouillement sont très longs)

En cas de distanciation, il faudra faire appel à la compréhension des clubs pour n'envoyer qu'une seule personne. Cependant, on ne peut refuser l'accès à un licencié. Frédéric DESPLATS propose d'ouvrir l'AG sur Teams, ce qui permettrait à un certain nombre de suivre les débats et d'intervenir éventuellement.

CALENDRIER

Le club de Balma a demandé le report de son run-archery (prévu en juillet) pour le mois d'octobre. La FFTA lui signale qu'il devra payer une pénalité de 38 € ! C'est incompréhensible, d'autant que la possibilité de reporter gratuitement avait été proposée par la FFTA. Une explication possible : il faudrait faire le report sur le même calendrier, donc organisation avant le 1^{er} octobre ? Le Président Didier RAMI posera la question à la FFTA.

Il demandera également pour les compétitions en Salle : seront-elles possibles ou non ? Sous quelle réglementation ? Nous aurons peut-être plus de renseignements après le 31 juillet. Thérèse DROUI insiste sur le fait que non seulement les organisateurs de compétitions doivent avoir rapidement les normes de distanciation, en Salle et sur Parcours, mais aussi l'ensemble des clubs pour préparer l'accueil des nouveaux archers à la rentrée.

Calendrier : le calendrier a été validé, avec les Championnats en Salle Adultes à Muret et Jeunes à Auch.

Pour le prochain calendrier (été 2021), il rappelle à la prochaine équipe que les organisateurs prévus en 2020 sont prioritaires pour les événements régionaux importants qu'ils n'ont pu organiser en raison de la crise sanitaire.

Il serait bon que les Championnats Régionaux en Tir National et en Tir International soient plutôt sur la partie Est de la Région (les 2 en Salle étant sur la partie Ouest)

ACTIONS JEUNES

ETAF et pré-ETAF : il faudra faire le point des subventions d'ici fin août. La plupart des actions ont pu être menées à bien pendant l'hiver (stages ; achat de matériel...). Castelsarrasin et Pamiers n'ont pas encore fait de retour. Pour Castelsarrasin, le CRTAO avait donné son accord pour l'achat de panneaux de séparation : la facture du matériel doit être donnée avant fin août, même si la fabrication a été retardée.

Pour Montpellier, passé club ETAF, Lionel ALLASIO prendra contact avec Jackie RACINAIS.

Lionel ALLASIO et Jackie RACINAIS demanderont aux Comités Départementaux le bilan de ce qui a été fait sur l'année, pour compte-rendu lors de la prochaine réunion.

Run-Archery dans les écoles : un dossier ANS a été déposé, pour initiation au run-archery dans des écoles de 3 départements où interviennent des BE (Gers – Gard – Hérault). Il s'agit de l'achat d'un matériel adapté aux enfants, le jeu de cibles coûtant environ 600 €. Lionel ALLASIO prendra contact avec Jérôme TARBOURIECH pour avoir des précisions sur ce matériel.

Les autres Comités Départementaux pourront par la suite proposer le run-archery scolaire avec l'aide de l'ANS et/ou du CRTAO.

FORMATIONS

La FFTA propose des formations CQP Technicien Sportif, avec un module national et des modules régionaux ; participation du stagiaire : 1400 €, et elle donne 300 à 350 € au CR pour assurer les modules régionaux. Or, le coût serait de 3 000 € à 4 000 € par stagiaire, compte-tenu qu'il s'agit d'une formation totalement individualisée (40h ou 80h, selon niveau, plus frais : déplacement...). Il y a eu 2 demandes sur l'Occitanie ; une serait peut-être remise à la fin des études du stagiaire, mais ce serait un coût très -trop- important. Le Comité Régional proteste contre cette dépense si peu prise en charge par la FFTA.

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DU GERS

Un contrat a été signé avec une Base de Loisirs. Le GE a pris cette décision sans tenir compte des recommandations émises par Didier RAMI sur le plan légal d'un tel contrat. Le Président du CRTAO se pose la question de sortir

du Groupement car nous n'y sommes que pour un nombre minime d'heures. A une question posée, il répond que si le CRTAO devait se retirer du GE 32 cela n'en impacterait pas le fonctionnement.
Aucun avis défavorable à la sortie ; la question reste en suspens.

COMMISSION SPORTIVE

Lionel ALLASIO indique que la Commission Sportive va revoir les filières par équipe, avec inscription en mars ; les Jeunes auront seulement une finale les regroupant ;

Critérium : le sélectif des archers pourra être établi avec les archers ayant au moins 3 scores en TAE national en 2021, sur un classement Scratch Cadets à Seniors 3

Equipes en finale : les archers devront avoir 3 scores au classement tir National pour faire partie de l'équipe. Les archers tirant en D1/D2 ne pourront pas participer

Ce tri est possible de manière automatisé à partir du fichier des scores FFTA de la saison en cours où les participations des archers à des épreuves nationales sont indiqués.

Critérium 2020 : seule la Salle ayant eu lieu, la Commission avait proposé de rembourser ½ inscription. Le Trésorier Vincent DENHEZ n'a pu le faire pour plusieurs clubs, n'ayant pas leurs RIB : Vinça – Cahors – Aramon – Beaucaire – Béziers – St Cyprien. Ils auront un virement correspondant à la somme dès réception du RIB

Fin de la visio-conférence à 18 h 55

Prochaine réunion : le 19 septembre en présentiel si possible,
éventuellement possibilité de suivi par Teams pour ceux qui ne pourraient se déplacer